

COMMUNE DE DAINVILLE



République Française

DEPARTEMENT
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
ARRAS

COMMUNE
DAINVILLE

SEANCE ORDINAIRE

Réf. : MS/LD

25D032

OBJET :

**MEDIATHEQUE - PRÊT
D'UNE LISEUSE POUR
ENFANT (BOOKINOU)**

xxx

Nombre de conseillers
en exercice : 29
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 juin à 18H30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Françoise ROSSIGNOL, Maire, en suite de convocation en date du 24 juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents, Mesdames et Messieurs ROSSIGNOL Françoise, PETIT David, VÉRET Béatrice, VIARD Philippe, DUPAYAGE Laurence, QUANDALLE Philippe, BONELLO Brigitte, HARO Serge, HAVET Maryline, CHALON Patrick, CAVÉ Michelle, RAUX Christian, DELCROIX Marcel, DOUCHÉ Jérôme, CARLIER Maxime, RAVEZ Yannick, LARDIER Marie, ARBINET Ludivine, MOLIN Christian.

A l'exception de GLEIZES Aurélie, TALBOT Anne, CAPEL Cédric, VALLET Régine, FAFINSKI Caroline, DARRAS Emmanuel qui, en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, avaient respectivement donné pouvoirs à VÉRET Béatrice, DUPAYAGE Laurence, DOUCHÉ Jérôme, HARO Serge, PETIT David, RAUX Christian.

Ainsi que CADET Valérie, LOISON Sarah, BEAUJOIS Pauline et FATOUS Amandine, absentes non représentées.

Madame BONELLO Brigitte est élue secrétaire de séance.

QUESTION N° 3 : MEDIATHEQUE - PRÊT D'UNE LISEUSE POUR ENFANT (BOOKINOU)

Madame Laurence Dupayage expose :

La médiathèque de Dainville a fait l'acquisition d'une seconde conteuse Bookinou (lecteur de livres pour les enfants) et souhaite la proposer au prêt. (Charte en annexe).

La Bookinou permet aux enfants d'écouter des histoires enregistrées par le bibliothécaire. Elle sera prêtée avec un jeu de livres. L'enfant n'aura plus qu'à badger la gommette collée sur le livre pour déclencher l'histoire en autonomie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les modalités de prêt du lecteur de livres pour les enfants.

Ainsi délibéré, Pour extrait certifié conforme,
Rendu exécutoire par affichage légal et envoi en Préfecture
Le 30 juin 2025

Le Maire,
Françoise ROSSIGNOL



#Signature#